2007-04341/

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

PATRIMOINE RELIGIEUX

Québec accorde une aide financière de 100 000 $ pour des travaux de restauration à l'église Saint-Rémi

Saint-Rémi-de-Napierville, le 26 septembre 2004 – La ministre de la Culture et des Communications, M^me^ Line Beauchamp, et son collègue le député de Huntingdon à l'Assemblée nationale, M. André Chenail, annoncent aujourd'hui l'attribution d'une aide financière de 100 000 $ à la fabrique de Saint-Rémi afin de permettre la réalisation de certains travaux de restauration à l'église Saint-Rémi.

« Cette église a une grande valeur patrimoniale. Je souhaite que notre contribution agisse comme un déclencheur afin que tous s'impliquent pour en assurer la conservation, les paroissiens comme les gens d'affaires et les décideurs locaux et régionaux. Les lieux de culte québécois sont des repères identitaires très forts dans les communautés, tant dans les milieux urbains que ruraux. Leur sauvegarde, pour nous mais également pour les générations à venir, ne pourra se réaliser autrement que par un effort collectif », a déclaré la ministre Beauchamp.

« Je suis très heureux de cette annonce d'aide financière et je suis certain qu'elle sera appréciée, car cette église est un joyau de notre patrimoine », a souligné le député de Huntingdon, M. André Chenail.

Construite en 1836, l'église de Saint-Rémi, par sa taille monumentale, par son style et son portique, représente un apport inédit à l'architecture religieuse de la Montérégie. Son décor intérieur a été réalisé par les Berlinguet, père et fils, entre 1845 et 1854. En fait, l'église constitue l'œuvre d'ensemble la plus complète qui subsiste de ces maîtres, la plus achevée et la mieux documentée et, à ce titre, elle occupe une place importante dans l'histoire de l'art religieux au Québec.

Estimés à 500 000 $ au total, et à 175 000 $ pour cette phase, les travaux permettront la réfection de la maçonnerie, de l'ébénisterie extérieure et de la fenestration. L'aide financière annoncée aujourd'hui provient du programme Soutien à la restauration du patrimoine religieux et est accordée en vertu d'une entente conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Fondation du patrimoine religieux.

Source :

Sylvie Blais
Direction de la Montérégie
Tél. : 450 671-1231

Information :

Isabelle Melançon
Attachée de presse

Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications
Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007